



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 15/17112022

**OBJET : PROJET GRAND STELLA -
CONVENTION DE SERVICES ENTRE LA
COMMUNE ET L'ASSOCIATION PITON LEVE LA
TETE**

Présents :	29
Procurations :	05
Votants :	34
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à dix-sept heures et vingt et une minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : **M. GUINET Pierre Henri** (1^{er} Adjoint), **Mme BERNON Nadège** (2^{ème} Adjointe), **Mme. DALLY Brigitte** (3^{ème} Adjointe), **M. LUCAS Philippe** (4^{ème} Adjoint), **Mme PLANESSE Nadine née PALAS** (5^{ème} Adjointe), **M. BADAT Rahfick** (6^{ème} Adjoint), **Mme BELIN Gisèle** (7^{ème} Adjointe), **M. AUBIN Jimmy** (8^{ème} Adjoint), **M. MAILLOT Bertrand** (10^{ème} Adjoint)

Les Conseillers Municipaux : **M. CODARBOX Jacky**, **Mme ALEXANDRE Marie** née **NJANJO**, **Mme HAMILCARO Annick**, **M. LEAR Elie**, **Mme FERARD Sylvie**, **M. LAURET Bruno**, **M. ELLIN Fabrice**, **Mme SORET Pascaline** née **GRONDIN**, **M. FELICITE Roland**, **Mme VERMINARDI Mylène** née **GOAR**, **M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming**, **Mme ZITTE Nicolette**, **M. EUZET Jean-Paul**, **Mme BARBIN** née **HIBON Suzelle**, **M. VIRAMA Stéphane**, **Mme SINAPAYEL Marie Josée**, **Mme VION** née **LATCHIMY Marie Claire**, **Mme LENCLUME Marjorie**, **M. RENE David**,

Absents représentés :

- **Mme ANAMALE Marie-Claude** (9^{ème} Adjointe) *procuration* à **M. DOMEN Bruno** (Maire)
- **M ZETTOR Josian** (Conseiller) *procuration* à **M. LUCAS Philippe** (4^{ème} Adjoint)
- **Mme DOMPY née BALENCOURT Brigitte** (Conseillère) *procuration* à **M. LAURET Bruno** (Conseiller)
- **M. MARIVAN Serge** (Conseiller) *procuration* à **M. EUZET Jean-Paul** (Conseiller)
- **M. HODGI Claudio** (Conseiller) *procuration* à **M. GUINET Pierre Henri** (1^{er} Adjoint)

Absents :

- **Mme SILOTIA Jacqueline** (Conseillère)
- **Mme PERMALNAICK Armande** (Conseillère)
- **M. ABAR Dominique** (Conseiller)
- **M. MULQUIN Christophe** (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

AFFAIRE N° 15 /17112022

PROJET GRAND STELLA

CONVENTION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION PITON SAINT-LEU LEVE LA TETE

Direction des Services Techniques

Le Maire expose :

Le projet du Grand Stella est un projet ambitieux piloté par la Commune de Saint-Leu en liaison avec la Région Réunion propriétaire du foncier ayant pour objectif premier, de restaurer et de développer un espace végétal forestier endémique et indigène.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Commune a décidé de s'appuyer sur des acteurs de la vie associative pour mettre en valeur des actions durables et efficaces.

Dans ce sens, l'association Piton Saint Leu Lève la Tête a demandé à la Commune la mise en place d'un partenariat concernant les actions menées par l'association en matière d'entretien, d'embellissement et de valorisation sur le site du Grand Stella.

Considérant que l'intervention de l'association Piton Saint-Leu Lève la Tête sur le site du Grand Stella contribue à la réalisation des objectifs du projet qui sont, de restaurer et de développer un espace végétal forestier endémique et indigène, en réalisant un parcours d'histoire, de bien-être sport et nature, et de découverte de l'endémisme réunionnais, il y a lieu d'en arrêter les modalités, dans le cadre d'une convention de services entre la Commune et l'association Piton Saint-Leu Lève la Tête.

La convention est passée pour une durée d'un an à compter de sa notification à l'association.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir valider le principe d'intervention de l'association PITON SAINT-LEU LEVE LA TETE sur le site du Grand Stella situé sur le territoire de la Commune, conformément aux dispositions de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) déléguée(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment la convention de services y afférente.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Valide le principe d'intervention de l'association PITON SAINT-LEU LEVE LA TETE sur le site du Grand Stella situé sur le territoire de la Commune, conformément aux dispositions de la convention jointe en annexe ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire et notamment la convention de services y afférente.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 33 NOV. 2022

Le Président de séance,



Bruno DOMEN